



COMMUNICATION MUNICIPALE N° 553 / 2011

Séance du Conseil communal du 3 octobre 2011

Création d'une nouvelle UAPE dans le Bourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans son préavis N° 1156/2010 du 29 mars 2010, la Municipalité vous communiquait le résultat de l'enquête sur les besoins d'accueil pour écoliers, réalisée par la Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse.

Fondé sur ces réflexions, le Conseil a autorisé la création d'une UAPE dans le pavillon des Marionnettes laquelle a été inaugurée en mars 2011. L'enquête faisait ressortir une forte demande pour les élèves de Corsy et du Grand-Pont et préconisait également la création d'une UAPE localisée à proximité de ce dernier établissement. La Municipalité indiquait toutefois vouloir se donner un temps de réflexion avant d'ouvrir une nouvelle structure.

A la suite de la recherche de locaux, parue dans l'Echomunal no 97 de juillet 2011, la Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse a reçu une proposition constituant une opportunité unique de s'installer dans des locaux de 168 m² au 1^{er} étage d'un immeuble, situé idéalement dans le Bourg. Dans sa séance du 5 septembre 2011, la Municipalité a accepté le principe de se porter garante pour la conclusion d'un bail au nom de la « Fondation des structures de l'enfance et de la jeunesse », d'une durée de 10 ans, dès le 1^{er} novembre 2011, dont le loyer est conforme au prix du marché.

Ces locaux devront être remis aux normes moyennant des transformations dont le montant à charge de la fondation est estimé à CHF 180'000.-. Le descriptif des travaux d'aménagement ainsi que leurs coûts affinés seront communiqués au Conseil communal dans le cadre du budget 2012.

Le financement de ces travaux sera assuré par un prêt que la Commune de Lutry octroiera à la fondation. Ce prêt fera l'objet d'un crédit d'investissements ordinaire. Il sera remboursé sur une période de 10 ans par la fondation.

Cette nouvelle UAPE, qui sera gérée par la Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse, pourrait être opérationnelle au printemps 2012.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 26 septembre 2011